

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 25 MARS 2024

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, 25 mars 2024 à 18h00 (vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT.

Absentes excusées : Magali DE PONTE, Valérie PINTO.

Secrétaire de séance : *Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 15/03/2024.

Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget primitif 2024
- 2 – Lotissement route de Peyre
- 3 – Bilan travaux
- 4 – Divers

1 –BUDGET PRIMITIF 2024 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de budget 2024 :

Consécutivement au bon exercice 2023, il a été possible de préparer le budget 2024 avec une section d'investissement de 92 000 € dont :

- L'acquisition du tracteur tondeuse ISEKI ;
- La rénovation de l'aire de jeux pour enfants ;
- L'acquisition de parcelles ;
- La mise en place de containers spécifiques pour le cimetière.

Concernant la rénovation de l'aire de jeux, contact a été pris auprès de la société HIRO-EKIN afin de valider quelques points :

- La confirmation que le bois utilisé pour la clôture est de classe IV. Une clôture en bois est moins chère qu'une clôture métallique, et les angles moins saillants.
- Le choix définitif de la couleur verte du gazon (une couleur bleue aurait amené une plus-value importante) ;
- Un devis final à 29 741,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société HIRO-EKIN et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Objet	Prévu	Comptes	Objet	Prévu
2157/2401	Autoportée ISEKI	23 000	1323	FEC 2024 (Autoportée) + FEC 2023	13 400
212/2402	Aménagement aire de jeux	31 000	10222	FCTVA	9 045
2157/2403	Containers	8 000	165	Cautions reçues	1 000
2111/2405	Achats parcelles (Lavigne et Cazalis)	13 000	13251	Fonds de concours CCPT	27 180
1641	Emprunt (capital)	16 000	10226	Taxe d'aménagement	500
165	Cautions rendues	1 000	001	Résultat INVT 2023 reporté	4 653
			1068	Excédents de FCT 2023 capitalisés	36 222
	TOTAL	92 000	TOTAL		92 000
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Objet	Prévu	Chapitres	Objet	Prévu
O11	Charges générales	291 700	70	TEOM, bois, RODP, concessions	6 015
O12	Charges de personnel	70 800	73	Impôts et taxes	184 000
65	Subv. et particip. (SIVU, SYDEC...)	214 132	74	Dotations et subventions	45 000
66	Intérêts de l'emprunt	8 300	75	Loyers, locations salles	30 100
67	Aide except. (dont voyages scolaires)	100	77	Produits exceptionnels	100
68	Dotations provisions non-valeurs	500	002	Excédent FCT 2023	320 317
	TOTAL	585 532	TOTAL		585 532

Ces points avaient déjà été discutés lors de la dernière séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de vidéo surveillance a été reporté, pour plusieurs raisons :

- La consultation des entreprises n'est pas terminée ;
- Le dossier relatif à l'obtention d'aides nationales était à constituer et déposer avant le 25 mars 2024, pour début de travaux avant le 03 octobre 2024, ce qui était difficilement réalisable ;
- Enfin, tous les points d'ordre technique ne sont pas résolus sur les « sites » de caméra prévus par les experts de la Gendarmerie et la partie électrique et réseaux reste à chiffrer.

Pour la partie fonctionnement du budget :

- La participation de la commune pour le SIVU Scolaire est de 55 000 € ;
- Gros travaux :
 - Les travaux de peinture de la maison des associations vont être réalisés ce printemps ;
 - La réhabilitation des buses d'évacuation eau route du Mourliou va également être entreprise
 - La participation à la SATEL sera reconduite.
- Il n'y a pas de coupes de bois envisagées cette année (le marché n'est a priori pas favorable)
- Le produit fiscal augmentera automatiquement, sans toucher au taux, puisque les bases vont augmenter de 3,9% et que le volume des bases va encore augmenter.

Comme les années précédentes, les dépenses ont été surévaluées et les recettes plutôt sous cotées, ou du moins maintenues, au niveau de l'année N-1.

Nous utiliserons bien évidemment les ressources des aides du CDG40, via le FEC, et celles des fonds de la communauté de communes du Pays Tarusate. A ce titre, le FEC 2023 (qui n'a toujours pas été versé) sera versé cette année et cumulé avec le FEC 2024.

De nombreuses acquisitions foncières sont par ailleurs prévues en 2024 (parcelle LAVIGNE, J.C. CAZALIS). D'autres opportunités pourraient se lever puisque la commune a postulé à l'offre de la SAFER, parue en publicité courant février, pour une parcelle limitrophe à nos parcelles LABARTHE, sise au Mourliou.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean Michel GAUZERE a donné son accord pour la vente de terrain à destination de la 3^{ème} plateforme de tri, entre la RD7 et la route du Moulin. Désormais, un rendez-vous sur place, avec le responsable du SIETOM et le géomètre est à planifier.

Les charges de personnel restent pour l'instant inchangées, même si le statut du secrétaire général de Mairie sera sans doute mis en place courant 2024. Par ailleurs, si le besoin s'en faisait sentir, en fonction de la charge de travail et afin de ne pas sur employer Didier, ou de le renforcer pour l'élagage, la présence d'un jeune en emploi temporaire pour 15 jours, par exemple, est envisagée.

Concernant les travaux en voirie, des réparations dans le virage de Dupau, route du Mourliou, de même que la sortie des évacuations des eaux pluviales de la place de la Mairie vers cette même route sont rendues nécessaires et urgentes. Un pelliste a été contacté et la société CRT interviendra dans les prochaines semaines afin de remettre en état ces deux secteurs. Monsieur le Maire a validé le devis pour un montant de 2868.00 € TTC.

Au sujet de la vitesse excessive lors de la traversée du bourg, plusieurs solutions sont possibles, de la pédagogie à la répression, en passant par de nouveaux aménagements. Afin de discuter de toutes les solutions envisageables, dont la pose de feux récompenses, le réaménagement des 2 dos d'âne ou autres. Un rendez-vous avec les responsables de l'UTD est prévu le 27 mai prochain à 15h30 en Mairie.

2 – LOTISSEMENT ROUTE DE PEYRE :

La SATEL a repris la main et est désormais en contact direct avec les différents candidats. Une liste de réserve est par ailleurs prévue dans le cas d'abandon d'un ou plusieurs candidats. Certains actes de vente vont être rapidement signés, en fonction aussi de l'avancement des projets de chaque candidat, ce qui est une avance non négligeable sur le plan prévisionnel de départ.

Pour les travaux, le décaissage pour les voiries a eu lieu, de même que le passage du géomètre, la pose des réseaux eau et secs.

Même si le temps très humide des dernières semaines a perturbé le lancement des travaux, nous avons bon espoir de terminer ceux-ci au cours du printemps afin de signer les premières acquisitions à l'été.

03 – TRAVAUX :

Monsieur Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, dresse un bilan des actions réalisées depuis la dernière réunion :

- Remise en peinture du plafond du logement du Presbytère, suite à une gouttière (automne dernier) ;
- Taille des haies au logement du Presbytère (soucis de santé du locataire) ;
- Fixation dalles plafond Eglise ;
- Mi-mars, installation de néons LED dans l'ancienne salle communale, à la plonge et en cuisine, non sans mal (manque kits de suspension) + rabotage de la porte qui donne dans la cuisine ;
- Entretiens extérieurs
 - Nettoyage haute pression trottoirs et barrières en ciment ;
 - 4 piquets acacia ont été plantés afin de fermer la dernière partie du champ côté anciennement Monet ;
 - En projet : fermeture côté place (sans que cela ne gêne l'accès derrière la salle communale) ;
 - Priorité donnée, maintenant, à l'entretien des espaces verts et zones caillouteuses.
- Formation nacelle au profit de Maxence (2 jours de formation à Begaar, avec la nacelle de la commune, lui permettant de se familiariser avec celle-ci) ;
- Divers
 - Remise en peinture de la salle des associations, par l'Arbre à Pain, à compter du 08 avril, même teinte que les toilettes publiques pour une meilleure protection du bois ;
 - Monsieur Bernard FERNANDEZ a participé à une journée organisée par le Département et l'association Landes Attractivités, à Moliets. De nombreux sujets intéressants ont été abordés (plantations d'arbres permettant de réguler la température en milieu urbain, réflexions sur les actions passées telles que plantations et arrachages occasionnant des dépenses importantes, conseils sur l'entretien des arbres et notamment le chêne vert planté face aux toilettes publiques qui, bien qu'il soit sec, peut repartir dans quelques années.)
 - Distribution du broyat de branches à plusieurs habitants de la commune.

04 – DIVERS :

➤ Extension du périmètre du SAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation prévoit que la révision du SAGE Adour amont (Schéma Aménagement et Gestion des eaux) 2022-2027 prévoit l'extension du périmètre au bassin versant du Louts, soit 26 communes à ajouter. Il convient à chaque Conseil Municipal des communes déjà intégrées au SAGE de se positionner sur ce nouveau périmètre.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal valide l'extension du SAGE Adour amont et l'extension des nouveaux territoires.

➤ PLUI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la modification du règlement du PLUI a débuté lors de la réunion de lancement du 22 mars dernier. Le but est d'éliminer certaines « scories » parfois trop restrictives mais aussi de réaliser une mise à jour par rapport aux derniers textes législatifs. Monsieur le Maire insiste bien sur le fait qu'il s'agit

d'une modification et non pas d'une révision. La procédure devrait durer 14 mois, jusqu'en mai 2025. Les zonages ne seront pas retouchés.

➤ **Subventions voyages scolaires :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Jean Rostand de TARTAS a organisé 2 voyages scolaires :

- Un voyage en Normandie qui a concerné 2 enfants de la commune : Yannis DECAUDIN et Louison POULLAIN, pour un montant, hors aides, à la charge des familles de 376 €.
- Un stage percussions qui a concerné 1 enfant de la commune : Eléa MERTZ pour un montant, hors aides, à la charge de la famille de 148 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'octroi d'une aide de 40 € à chaque élève concerné.

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à réfléchir, pour 2025, à une augmentation à 50 € pour ces aides aux voyages dont les coûts ont aussi augmenté.

➤ **Demandes de subventions :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de 2 demandes reçues ces dernières semaines :

- L'ADMR, dont l'antenne réalise plusieurs prestations de services pour l'autonomie, le maintien à domicile mais aussi pour la famille en général, avec, par exemple, des gardes d'enfants. Monsieur le Maire complète en signalant que même si le CIAS et l'ADMR se concurrencent sur certains domaines, il apparaît qu'ils se complètent et que l'ADMR travaille aussi sur la commune. Il apparaît donc possible de subventionner à notre échelle cette association. Il invite les Conseillers Municipaux à réfléchir sur une possible aide que la commune pourrait lui octroyer.
- Monsieur le Maire évoque la rencontre qu'il a eu avec les responsables d'une nouvelle association dont le siège est à AUDON : « PECHE SPORT TARTAS ». Cette association compte développer la pêche sportive et les épreuves de cette discipline. Le club compte une dizaine de membres de plusieurs communes du Pays Tarusate. En vertu de la localisation de son siège social dans la commune, l'association aura le droit de se réunir dans la maison des associations, comme les autres et selon le même règlement. Par ailleurs, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuelle subvention qui pourrait lui être octroyée. Certains Conseillers Municipaux font part de leur scepticisme et ne souhaitent pas un montant plus élevé que le minimum actuellement octroyé à des associations communales. L'association est d'ailleurs multi communales mais n'entre pas dans le cadre communautaire. Certains Conseillers Municipaux évoquent enfin une enveloppe exceptionnelle de lancement en 2024 avant de voir ce qui en découlera et voter une aide versée dans la durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de sursoir à sa décision et prendra une décision définitive lors de sa prochaine séance.

➤ **Fête des mères 2024:**

Madame Véronique DULAU, Adjointe aux affaires sociales, évoque l'avenir de la fête des mères dont la participation décroît d'année en année. Plusieurs pistes sont évoquées, à savoir la distribution à domicile d'un cadeau en lieu et place du goûter ou une fête des familles qui réunirait pères et mères. Sachant que la fête des mères est le 25 mai prochain (week-end des fêtes locales) la date choisie sera le dimanche 2 juin. La commission des affaires sociales tranchera sur le modèle retenu.

➤ **Demande de locataire:**

Monsieur Xavier MORLIGHEM, Conseiller Municipal, fait part d'une demande du locataire du logement du Carrefour pour la création d'une terrasse en dur devant l'entrée de la maison. Le Conseil Municipal n'y est pas opposé mais il faudra demander exactement aux pétitionnaires ce qu'ils souhaitent pour voir sur place si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.